

LE PRESENT DOCUMENT COMPORTE 3 PAGES

Cet imprimé complété (les 3 pages) et signé (manuscritement) est à retourner de préférence par mail : contact@siapia.fr

PROPRIETAIRE(S)

Merci de choisir ci-contre le type de propriétaire :

☐ Mme
☐ M.
☐ M. et Mme
☐ Succession

☐ Indivision
☐ Consorts
☐ Société
☐ Autre :

DESIGNATION (pour les sociétés) :
N° de SIRET :

PROPRIETAIRE 1 - NOM :
PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :

PROPRIETAIRE 2 - NOM :
PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL :
COMMUNE :

ADRESSE MAIL :

REPRESENTE(E)(S) PAR : (pour les successions, indivisions, consorts et sociétés)

NOM(S) :
PRENOM(S) :

PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS SUR SITE :

NOM PRENOM :
TELEPHONE :

ADRESSE DU BIEN A CONTRÔLER :

N° :
COMPLEMENT :
RUE :

CODE POSTAL :
COMMUNE :

Pour les appartements ou les biens multiples :

N° d'appartement :
N° de lot :
Etage :

Batiment :

Situation du bien :
☐ il n'est pas encore proposé à la vente
☐ il est en vente mais aucun compromis n'a été signé

☐ un compromis vient d'être signé ou est programmé le :

☐ la signature définitive doit intervenir le :

SI COPROPRIETE, A RENSEIGNER OBLIGATOIREMENT :

Désignation du Gestionnaire :

REPRESENTE(E)(S) PAR - NOM :
PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :
COMMUNE :

N° DE TELEPHONE :
ADRESSE MAIL :

Merci de cocher les cases ci-dessous :

☐ **JE DEMANDE / NOUS DEMANDONS le contrôle de mon/notre installation d'assainissement collectif, et notamment son raccordement au réseau d'assainissement, qu'il soit d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales ou unitaire.**

☐ **JE DOIS/ NOUS DEVONS RENDRE ACCESSIBLE L'ENSEMBLE DES REGARDS PRESENTS SUR MA/NOTRE PROPRIETE : si ces derniers sont enterrés, la conformité ne pourra pas être obtenue.**

J'INFORME/ NOUS INFORMONS LE TECHNICIEN QUE LE BIEN
(La réalisation du contrôle nécessite l'utilisation de l'eau.)

☐ est toujours alimenté en eau
☐ n'est plus alimenté en eau

☐ **JE POSSEDE/ NOUS POSSEDONS UN PLAN OU UN SCHEMA DE PRINCIPE DE MON/NOTRE INSTALLATION QUE JE METS/ NOUS METTONS A LA DISPOSITION DU TECHNICIEN**

TARIFS :

Biens à usage d'habitation : Maison, Appartement, etc ...					
COÛT DU CONTRÔLE (visite initiale)	BIEN UNIQUE	BIENS MULTIPLES (*)			
		de 2 à 9	de 10 à 19	de 20 à 29	à partir de 30
FRAIS FIXES HT	254.55 €	131.82 €	168.18 €	190.91 €	236.36 €
TVA 10%	25.45 €	13.18 €	16.82 €	19.09 €	23.64 €
FRAIS FIXES TTC	280.00 €	145.00 €	185.00 €	210.00 €	260.00 €
PRIX PAR BIEN HT	86.36 €	86.36 €	86.36 €	86.36 €	86.36 €
TVA 10%	8.64 €	8.64 €	8.64 €	8.64 €	8.64 €
PRIX PAR BIEN TTC	95.00 €	95.00 €	95.00 €	95.00 €	95.00 €

Lorsque la visite initiale conclut à une non-conformité avec obligation de travaux sous 1 an

COÛT DES CONTRE-VISITES	BIEN UNIQUE	BIENS MULTIPLES (*)			
		de 2 à 9	de 10 à 19	de 20 à 29	à partir de 30
LA PREMIERE	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
LA OU LES SUIVANTE(S) HT	127.27 €	152.27 €	103.18 €	95.91 €	94.09 €
TVA 10%	12.73 €	15.23 €	10.32 €	9.59 €	9.41 €
TOTAL PAR BIEN TTC	140.00 €	167.50 €	113.50 €	105.50 €	103.50 €

Lorsque le délai imparti pour la mise aux normes est dépassé, la contre-visite est considérée comme une visite initiale

On entend par biens multiples :

- des appartements situés à l'intérieur d'un même immeuble appartenant au même pétitionnaire,
- des logements situés dans la même copropriété appartenant au même pétitionnaire,
- ou des lots issus de la division d'une même parcelle et appartenant au même pétitionnaire.



**DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
A COMPTER DU 1^{er}/02/2026 - BIEN À USAGE D'HABITATION (suite)**

PRISE EN CHARGE DU COÛT DU CONTRÔLE

Le coût du contrôle est appelé par avis des sommes à payer. Il est envoyé par les services du Trésor Public. Le délai de réception est estimé à environ 1 mois après avoir reçu le rapport du contrôle signé du Président du SIAPIA.

☐ **LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) :**

DESIGNATION (pour les sociétés) : _____
NOM(S) : _____
PRENOM(S) : _____
ADRESSE : N° : _____ COMPLEMENT : _____ RUE : _____
N° d'appartement : _____ Batiment : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

☐ **Il a été convenu que le présent contrôle serait réglé par un tiers. Celui-ci doit impérativement signer le document (voir en bas)**

DESIGNATION (pour les sociétés) : _____ N° de SIRET : _____
NOM(S) : _____
PRENOM(S) : _____
DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ LIEU DE NAISSANCE : _____
ADRESSE : N° : _____ COMPLEMENT : _____ RUE : _____
N° d'appartement : _____ Batiment : _____
CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____
ADRESSE MAIL : _____ @ _____

DIFFUSION DES DOCUMENTS : (facultatif)

☐ **JE SOUHAITE / NOUS SOUHAITONS qu'une copie électronique des documents du contrôle soit transmise :**

au notaire, à l'agence immobilière aux adresses mail ci-après : _____

☐ **JE NE SOUHAITE PAS / NOUS NE SOUHAITONS PAS la diffusion électronique des documents du contrôle.**

ENGAGEMENTS DU SIAPIA :

Suite au dépôt de votre demande dûment complétée et signée :

- vous serez contacté(e)s dans un délai de 7 jours ouvrés pour la prise de rendez-vous pour la réalisation du contrôle,
- le délai maximal d'obtention des documents originaux signés du Président du SIAPIA est de 30 jours ouvrés.

3 types de documents sont établis :

- un certificat de conformité : document attestant le bon raccordement du bien avec regard(s) de branchement situé(s) en limite de propriété avec le domaine public, valant autorisation de déversement,
- un certificat de conformité attestant du bon raccordement des eaux usées et des eaux pluviales, sans regards de branchement en limite de propriété, valant autorisation de déversement. Pas d'obligation de réalisation de travaux. Cependant, l'absence de regard(s) a pour conséquence de mettre à la charge du propriétaire/syndic toute opération de rétablissement de l'écoulement, en cas d'obstruction, entre la propriété et le réseau public,
- ou un certificat de non-conformité : document notifiant la non-conformité du bien avec obligation de travaux dans un délai d'un an.

En cas de non-conformité, la première contre-visite de vérification de la mise aux normes de l'installation est gratuite.

Si des points de non-conformité demeurent, les contre-visites suivantes seront facturées au pétitionnaire.

Si les travaux ne sont pas effectués dans le délai imparti, le SIAPIA peut doubler le montant de la taxe assainissement appliquée sur les consommations d'eau potable. La non-conformité étant affectée à une adresse, la majoration demeurera tant que les travaux de mise en conformité n'auront pas été vérifiés et donc pour tous les titulaires successifs du contrat d'eau potable.

Aussi, en cas de pollution avérée et/ou de dysfonctionnement sur les réseaux et infrastructures, le SIAPIA pourrait faire procéder, aux travaux de mise aux normes sur le domaine public à la charge du propriétaire.

La durée de validité du présent contrôle est de 1 an (date du certificat) . (même propriétaire et sans modification de l'installation).

Dans l'éventualité où le bien ne serait pas vendu, une mise à jour gratuite des documents peut être réalisée ; le propriétaire devra contacter nos services avant l'expiration du délai. Une visite de l'installation sera nécessaire.

Fait à _____ Le _____

Le(s) Propriétaire(s),

Le tiers prenant en charge le coût du contrôle (le cas échéant)

Les données sont collectées sur un intérêt public dans l'objectif de traiter et répondre à l'obligation de contrôle d'une installation d'assainissement, et dont le responsable au sens RGPD est le SIAPIA. Ces données seront conservées le temps défini par les dispositions réglementaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation des données vous concernant en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données du SIAPIA au 01 34 69 17 06, par courrier au Groupement de Services Publics - 1 avenue Jules Dupré - 95290 L'ISLE-ADAM ou par mail : contact@siapia.fr. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

	DEMANDE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A COMPTER DU 1^{er}/02/2026 - BIEN À USAGE D'HABITATION - (fin)

RECENSEMENT DES POINTS DE PRODUCTION D'EAUX USEES
--

	SOUS-SOL / REZ-DE-JARDIN	REZ-DE-CHAUSSÉE	1 ^{er} ÉTAGE	2 ^{ème} ÉTAGE	3 ^{ème} ÉTAGE	DÉPENDANCE	GARAGE	EXTÉRIEUR
SANITAIRES	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
WC								
Lave-mains								
CUISINE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Evier								
Lave-vaisselle								
Lave-linge								
Sèche-linge								
Purge chaudière								
Purge Chauffe-eau								
SALLE DE DOUCHE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Lavabo								
Douche								
Bidet								
Lave-Linge								
Sèche-linge								
SALLE DE BAINS	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Lavabo								
Baignoire								
Bidet								
Lave-Linge								
Sèche-linge								
CHAMBRE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Lavabo								
Douche								
Baignoire								
Bidet								
WC								
SUITE PARENTALE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Lavabo								
Douche								
Baignoire								
Bidet								
WC								
BUANDERIE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Lave-linge								
Sèche-linge								
Evier								
AUTRE	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :	Nombre :
Purge chaudière								
Purge Chauffe-eau								
Grille / Siphon de sol								
DIVERS								
Point d'eau avec réceptacle à sa base (fontaine, ...)								
Préciser								

INFORMATION SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES
--

	HABITATION	DÉPENDANCE	GARAGE	EXTÉRIEUR
Descente de gouttière				
avant-gauche				
avant-droite				
arrière-gauche				
arrière-droite				
Point d'eau sans réceptacle à sa base				
Grille sur terrasse				
Grille descente de garage (caniveau)				
DIVERS				
Préciser				